



Conseil économique et social

Distr. générale
19 octobre 2009

Original : français

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2010
25 janvier-3 février 2010

**Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008,
présentés par les organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social par l'intermédiaire du Secrétaire général
en application de la résolution 1996/31 du Conseil***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Comité français des organisations non gouvernementales pour la liaison et l'information des Nations Unies	2
2. Institut arabe des droits de l'homme	5
3. International Conference Volunteers	7
4. Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement.	10
5. Partage	12

* Le rapport présenté par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



1. Comité français des organisations non gouvernementales pour la liaison et l'information des Nations Unies

(Spécial; 2005)

I. Introduction

Le Comité français des organisations non gouvernementales pour la liaison et l'information des Nations Unies regroupe plus d'une centaine d'organisations non gouvernementales et d'associations francophones qui œuvrent, chacune, dans un des domaines relatifs au respect des droits de l'homme, à la paix, à la solidarité entre les peuples, à la protection de la nature ou à l'établissement d'un développement durable. Ce regroupement constitue un échantillon représentatif de la société civile francophone.

Le Comité a pour principaux objectifs de diffuser la pensée et les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, de faire connaître les besoins des peuples et de proposer des suggestions à l'Organisation des Nations Unies.

Les organisations non gouvernementales et associations membres se réunissent régulièrement lors de l'assemblée générale annuelle; elles sont habilitées à s'exprimer au nom du Comité lors de certaines manifestations nationales et internationales.

II. Contribution du Comité au travail des Nations Unies

Année 2005

Il est à noter qu'au cours de l'année 2005 d'excellentes relations de travail se sont établies entre le Comité et M. Jean-Pierre Bugada, du Centre régional d'information des Nations Unies, chargé des activités en France et à Monaco. Le Comité est devenu membre du Comité du sixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Mai : Le Comité a coorganisé à Paris la cérémonie de remise des prix du civisme. Ces prix sont décernés à des personnes qui se sont distinguées par leur esprit de probité, de civisme et de dévouement dans les domaines personnel, professionnel et associatif.

Juillet : Le Comité a organisé à Paris et piloté une conférence-débat sur le thème : « Quel bénévolat en 2005? Quelle société pour demain? », suite à la conférence de 2004 tenue à l'UNESCO sur le thème Valeurs au Nord et au Sud avec, en particulier, la participation de M. André Lewin, Président de l'Association française pour les Nations Unies.

Septembre : Le Secrétaire général adjoint a représenté le Comité à Ouagadougou à la cinquième Conférence des organisations internationales non gouvernementales, réunies à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le but de permettre aux représentants de la société civile d'émettre des avis et des propositions, notamment sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de la réunion des chefs d'État à Bucarest en septembre 2006).

Octobre : À l'occasion de la venue à Rome du Président des États-Unis d'Amérique, dans le cadre du sixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la Présidente du Comité a écrit une lettre ouverte au Président pour

le prier de mettre tout en œuvre pour que la Convention relative aux droits de l'enfant soit ratifiée par les États-Unis; à l'invitation du représentant du Centre régional d'information des Nations Unies, la Présidente du Comité a participé au Women's Forum à Deauville (France).

Année 2006

Janvier : Le Comité a organisé à Paris une conférence-débat sur le thème : « La réforme de l'ONU et le rôle des ONG ».

Mars : Le Comité, en partenariat avec l'ordre des avocats, a rendu hommage à Paris à l'avocate nigériane Hauwa Ibrahim pour son action en faveur de la défense des femmes condamnées à la lapidation pour adultère, notamment d'Amina Lawal, condamnée par un tribunal islamique nigérian. La Présidente d'honneur du Comité a adressé au Président de la République fédérale du Nigéria une lettre dans laquelle elle le priait de mettre tout en œuvre pour que cessent ces pratiques barbares.

Juin : Le Comité a organisé à Paris un salon humanitaire regroupant une trentaine d'écrivains de renom, dont M. Stéphane Hessel.

Novembre : Le Comité a participé au Salon de la solidarité internationale, organisé à Paris, qui a mis l'accent sur le partenariat des institutions nationales et internationales avec les organisations non gouvernementales ainsi que sur l'accompagnement offert aux jeunes qui souhaitent s'engager dans la solidarité internationale.

Année 2007

Janvier : Le Comité a organisé à Paris un débat sur le thème « Urgence, cohésion sociale » afin de recueillir des idées et d'élaborer des propositions à l'intention de la responsable chargée, au sein du Ministère français du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, des questions de cohésion sociale visant à aider la société à sortir de l'engrenage de la violence.

Mars : Le Comité a célébré les 100 ans du scoutisme à la cathédrale arménienne de Paris.

Septembre : Journée internationale de la paix : le Comité a participé à la Journée du notariat francophone réunissant à Paris 23 pays africains sur le thème « Microéconomie et sécurité juridique »; les témoignages, la mobilisation puissante réunissant des personnalités de nombreux pays, les enseignements nés des situations existantes ont permis, avec une lucidité sans concessions, que surgisse un fil directeur, capable de libérer les énergies et d'ouvrir la possibilité, même aux plus démunis, de construire leur avenir; la conscience des droits les plus élémentaires de la liberté de la personne montre la nécessité impérieuse de l'accès à un droit sécurisé, fondateur de la démocratie, tel que celui promu par le notariat et les valeurs de la francophonie.

Décembre : Le Comité a participé à Paris à la Journée mondiale du bénévolat pour promouvoir l'action des nombreux bénévoles engagés dans le paysage associatif français (initiative de la Fédération française de l'encouragement du dévouement et du bénévolat).

Année 2008

Janvier : La Présidente du Comité a participé à la session de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (France).

Février : Le Comité a assisté au dix-neuvième Concours international de plaidoiries pour la défense des droits de l'homme, à Caen (France); il a participé à Monaco au rendez-vous des États pour sauver la planète.

Mai : Le Secrétaire général adjoint du Comité a participé à la sixième Conférence des organisations non gouvernementales convoquée par l'Organisation internationale de la Francophonie à Caraquet (Canada). Le but de la Conférence était de faire connaître aux chefs d'État des 70 États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie les attentes des sociétés civiles dans les domaines de la diversité culturelle, de la démocratie et de l'état de droit, de la protection de l'environnement et de la bonne gouvernance, en vue de leur réunion à Québec (Canada) en octobre 2008.

Juin : Intervention, à Paris, de la Présidente du Comité à une table ronde sur le développement des pays méditerranéens (Médafco-Développement); intervention de la Présidente du Comité à une table ronde sur les pays méditerranéens à l'Institut des sciences politiques de Paris.

Juillet : Le Comité a organisé à l'UNESCO un colloque-table ronde sur le thème « Cerveau agressé, cerveau déshumanisé ».

Septembre : Le Comité a participé à la soixante et unième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue à l'UNESCO, en l'honneur du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; le Comité a organisé à Paris une réunion sur deux thèmes « Coopération de la société civile et des parlements pour améliorer la qualité de la vie et le respect des droits de l'homme » et « Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales et des parlements dans la promotion de la participation civique et des droits de l'homme »; la Vice-Présidente du Comité a organisé à Paris une conférence sur le thème : « Alimentation et sécurité juridique : droit des femmes aux ressources, à la technologie, au crédit et à la pratique du commerce », avec la participation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Conseil international des femmes francophones et de l'Union internationale du notariat; les propositions relatives à la sécurité foncière, à un statut des agricultrices dans les pays du tiers monde et à la reconnaissance sans délai de la prééminence du droit écrit sur le droit coutumier ont été transmises au Chef de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU; le Comité a organisé à Paris la cérémonie de remise des prix de civisme et de solidarité, en présence de M. Bernard Miyet, ancien haut fonctionnaire des Nations Unies, et de M. François Zimmeray, Ambassadeur pour les droits de l'homme; il a participé à l'inauguration du Centre européen du Conseil académique du système des Nations Unies (ACUNS-Europe) à Marseille (France).

Octobre : La Vice-Présidente du Comité a participé à la manifestation à l'Assemblée nationale à Paris sur le thème « Les objectifs du Millénaire s'invitent au Parlement »; le Comité a communiqué ses propositions à M. Alain Joyandet, Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

Novembre : Le Comité a participé à la cérémonie de remise de la première coupe régionale des élèves citoyens, réunissant au stade Charléty à Paris un millier de collégiens et de lycéens de la région Île-de-France autour du thème « Dopage et égalité des chances dans le sport ».

Décembre : En partenariat avec le barreau de Paris, dans le cadre du soixantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, le Comité a organisé un débat à Paris, après la projection du film « The Agronomist », et a, par la même occasion, fêté le soixantième anniversaire de la fondation du Comité.

2. Institut arabe des droits de l'homme

(Spécial; 1997)

I. Introduction

Objectifs et raisons d'être de l'Organisation : L'Institut arabe des droits de l'homme (IADH) est une organisation non gouvernementale régionale, dont la mission fondamentale est de promouvoir les principes et la culture des droits de l'homme dans les pays arabes, en se basant sur le principe de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme, tels que formulés dans les textes internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il poursuit la réalisation de sa mission en menant principalement une action de formation destinée aux organisations de la société civile et aux fonctionnaires et agents de l'État et des activités visant à introduire l'éducation aux droits de l'homme dans le système éducatif officiel.

II. Contribution au travail de l'Organisation des Nations Unies

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires : a) treizième atelier de travail sur la diffusion de la culture des droits de l'homme en Asie, Beijing, août-septembre 2005; l'atelier a été organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'IADH et y a participé en tant qu'observateur; b) deuxième Conférence arabe sur la culture des droits de l'homme, Doha, mars 2006; la Conférence a été organisée conjointement par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Ligue des États arabes et la Commission nationale qatarie des droits de l'homme; c) Conférence régionale sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans le monde arabe, Le Caire, mars 2005; la Conférence a été organisée conjointement par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD, la Ligue des États arabes, le Ministère égyptien des affaires étrangères et le Conseil national des droits de l'homme (Égypte); d) Conférence sur les droits des femmes dans le monde arabe, Sanaa, décembre 2005; la Conférence a été organisée par le Ministère yéménite des droits de l'homme, en collaboration avec le PNUD; e) deuxième Forum arabe de la société civile sur l'enfance, Le Caire, novembre 2005, organisé par l'Arab Council for Childhood and Development, l'Arab Gulf Programme for United Nations Development Organisations (AGFUND), l'UNICEF et le PNUD; f) Conférence sur la culture des droits des réfugiés, Beyrouth, décembre 2005; organisée par le Bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme; g) deuxième Forum démocratique de la

femme arabe, Sanaa, novembre 2006; organisé par l'Arab Sisters Forum, avec l'appui du Middle East Partnership Initiative, de la Fédération internationale des droits de l'homme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; h) Conférence internationale sur la démocratie et les droits de l'homme en Afrique et le rôle des institutions des droits de l'homme, Le Caire, décembre 2007; organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Conseil national des droits de l'homme (Égypte); i) trente-quatrième session de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris, novembre 2007 : l'IADH fait partie des organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO; j) atelier de travail régional sur les réformes démocratiques dans les pays arabes, Beyrouth, octobre 2008; organisé par le réseau arabe des organisations non gouvernementales de développement et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie; k) le président de l'IADH a participé au débat général organisé avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à Genève, en mai 2008. Il a présenté lors de ce débat une communication sur les droits culturels et l'universalité des droits de l'homme.

Coopération avec les organismes, institutions spécialisées et programmes des Nations Unies : a) Conférence régionale sur l'éducation aux droits de l'homme, Hammamet (Tunisie), février 2006, organisée en collaboration avec l'UNESCO, l'Arab League Educational Cultural and Scientific Organization (ALECSO) et l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO); b) Atelier de travail et de réflexion sur la révision des législations relatives au sida dans les pays arabes et sur le droit à la santé, Le Caire, novembre 2005, organisé conjointement avec l'UNICEF et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Organisation internationale du Travail (OIT); c) en collaboration avec l'UNICEF et l'Université du Liban, l'IADH a organisé entre 2005 et 2007 un mastère régional sur les droits de l'enfant, auquel ont participé des étudiants originaires de différents pays arabes; d) session de formation de formateurs sur les droits de l'enfant, organisée conjointement avec le Bureau régional de l'UNICEF, à Amman, en avril-mai 2006; e) session de formation sur la protection internationale des réfugiés et des demandeurs d'asile, Tunis, octobre 2006, organisée par l'IADH conjointement avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Tunis; f) en collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en partenariat avec le Centre jordanien pour les droits de l'homme, l'IADH a mis en œuvre un projet de formation sur les droits de l'homme au profit des organisations non gouvernementales irakiennes et de certains ministères irakiens; le programme s'est déroulé de novembre 2006 à avril 2008 et a été réalisé à Amman; il a comporté 11 sessions de formation sur les droits de l'homme, les droits des femmes, les enquêtes, la sensibilisation et les campagnes de relations publiques, la gestion des organisations non gouvernementales, et a comporté également des sessions de formation de formateurs; g) sessions de formation annuelles régionales sur les droits de l'homme, réalisées avec l'appui du Haut-Commissariat : quatre sessions ont eu lieu de 2005 à 2008 à Hammamet (Tunisie); h) atelier de formation et de réflexion sur la protection internationale des réfugiés et des demandeurs d'asile, Tunis, octobre 2006, organisé conjointement avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Tunis.

Dans le cadre de ses actions visant la promotion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans la région, l'IADH a organisé les activités suivantes : a) session de formation pour les avocats arabes sur les instruments et mécanismes internationaux des droits de l'homme, la justice pénale internationale et la justice transitionnelle, Beyrouth, février 2006; b) session de formation pour les magistrats sur l'accès à la justice dans le domaine des droits économiques et sociaux, Hammamet (Tunisie), mars-avril 2006; c) deux ateliers de réflexion et de formation sur la préparation et la mise en œuvre de plans d'action nationaux de droits de l'homme à Rabat, février 2007, et à Tunis, décembre 2007; d) session de formation régionale pour les magistrats arabes sur les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, Hammamet (Tunisie), mars-avril 2008; e) atelier de réflexion sur les outils et méthodes de la formation « populaire » sur les droits de l'homme, Manama, Bahreïn, janvier 2005; organisé en collaboration avec le Haut-Commissariat et la Bahraini Society for Human Rights; f) session de formation pour les médias bahreïnais sur les mécanismes et instruments internationaux des droits de l'homme, Manama, janvier-février 2005, organisée avec l'appui du PNUD et en collaboration avec la Bahraini Society for Human Rights et le Ministère bahreïnite de l'information; g) session de formation sur la presse électronique et les droits de l'homme, Hammamet (Tunisie), février 2005, organisée en collaboration avec Internews et le Centre d'information des Nations Unies à Tunis; h) session de formation pour les journalistes maghrébins sur les droits économiques, sociaux et culturels, Tunis, novembre 2007, organisée en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer; i) l'IADH, en collaboration avec l'UNESCO, a participé entre 2007 et 2008 à la réalisation d'une étude sur les droits culturels en Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie et Tunisie; l'étude s'inscrit dans le cadre des activités en sciences sociales de l'UNESCO et du Réseau arabe UNESCO/ISESCO de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC).

3. International Conference Volunteers

(Spécial; 2005)

I. Introduction

ICVolontaires est une organisation internationale à but non lucratif, spécialisée dans le domaine de la communication, en particulier les langues, le cybervolontariat et le soutien aux conférences. Par le biais du volontariat, l'organisation collabore avec des organisations œuvrant dans les domaines humanitaire, social, environnemental et médical à la mise en œuvre de projets et de conférences locales, nationales et internationales. L'organisation travaille avec des volontaires pour élaborer des programmes sociaux et éducatifs afin d'aider des populations et des communautés locales dans leur développement. ICVolontaires joue un rôle important dans la promotion du volontariat en encourageant l'engagement citoyen, en mettant en relation des organisations, des individus et des communautés ainsi qu'en accompagnant leurs efforts dans ce domaine.

Étendue : Basée à Genève, ICVolontaires est constituée en fédération internationale depuis 2005 et possède des bureaux et des représentations dans plusieurs autres pays, dont la France, l'Espagne, l'Afrique du Sud, le Mali, le Japon et le Brésil.

Vision et mission : La vision d'ICVolontaires est celle d'un monde meilleur grâce au partage des connaissances et du savoir par le biais du volontariat. Le but de sa mission est de créer des opportunités de développement et d'engagement sur le plan personnel et professionnel par le biais du volontariat et d'accompagner des partenaires dans la réalisation de programmes sociaux et éducatifs au moyen d'actions de terrain et du réseautage.

Le réseau de volontaires : En janvier 2009, le réseau ICVolontaires comptait 10 861 volontaires inscrits, parlant 163 langues et originaires de 179 pays. Depuis 2005, environ 140 000 heures ont été contribuées de manière bénévole à des projets sociaux et humanitaires.

II. Contribution de l'organisation au travail des Nations Unies

Réunions des Nations Unies (sélection) : ICVolontaires œuvre en collaboration avec nombre de structures, d'associations et d'organisations non gouvernementales. Pendant la période 2005-2008, l'organisation a étroitement collaboré avec les agences et entités des Nations Unies suivantes : a) Commission (Conseil) des droits de l'homme; b) Haut-Commissariat aux droits de l'homme; c) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; d) Organisation mondiale de la Santé; e) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; f) Organisation météorologique mondiale; g) Organisation internationale pour les migrations; h) Programme des Nations Unies pour le développement; i) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; j) Union internationale des télécommunications; et k) Office des Nations Unies à Genève.

L'Organisation a collaboré aux initiatives suivantes : a) Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement des Nations Unies; b) Forum sur la gouvernance de l'Internet : Rio de Janeiro (Brésil) en novembre 2007 et Hyderabad (Inde) en décembre 2008.

ICVolontaires a participé à des réunions liées aux thématiques suivantes : technologies de l'information et des communications, jeunes et enfants, citoyenneté et gouvernance, déminage, éducation, environnement, famille, droits de l'homme, affaires humanitaires, peuples autochtones, information, travail, pays les moins avancés, médias, migration, nouvelles institutions mondiales, paix et sécurité, population, réfugiés, science et technologie, développement social, développement durable, politique fiscale, réforme des Nations Unies, valeurs, volontariat, femmes, commerce et développement, extrême pauvreté et santé.

ICVolontaires s'est impliquée dans nombre d'événements. Il convient de mentionner, en particulier : a) le processus préparatoire et de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Tunis en novembre 2005. ICVolontaires a servi de point de contact à la famille des Volontaires du Sommet. Pour la phase 2 du Sommet, l'Organisation a assuré le cosecrétariat de la société civile avec la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) et le Bureau de liaison avec les organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales; intervention de la Directrice exécutive d'ICVolontaires, M^{me} Viola Krebs, en plénière du Sommet; b) pour le suivi du Sommet, ICVolontaires est comodérateur de la ligne d'action C8 pour la diversité linguistique dans le cyberspace, sous l'égide du Réseau mondial pour la diversité linguistique (Maya), créé dans le cadre de la phase 2 du Sommet à Tunis,

en décembre 2005; et c) la Directrice exécutive d'ICVolontaires fait partie du Conseil stratégique de UN GAID depuis 2008.

III. Collaboration avec des institutions spécialisées des Nations Unies et réunions liées aux thématiques

a) Droits de l'homme : Commission des droits de l'homme : rédaction de rapports et de comptes rendus en collaboration avec des organisations non gouvernementales ayant des relations avec les Nations Unies, 2005-2006; participation au lancement du nouveau Conseil des droits de l'homme en septembre 2006 à Genève; b) santé et collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé; mise en œuvre du projet Africa@home qui a pour objectif, entre autres, de lutter contre le paludisme; contribution à l'organisation d'un certain nombre de conférences liées à la santé, dont le Geneva Health Forum, et le Forum Santé, organisé par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en septembre 2006 et mai 2008 à Genève; c) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : depuis 2006, participation à l'organisation d'événements parallèles à la Journée internationale de la langue maternelle (février), à l'UNESCO, par le biais du Réseau mondial pour la diversité linguistique, dont ICVolontaires assure à présent le secrétariat; et d) Campagne contre les mines antipersonnel : depuis des années, ICVolontaires fournit un appui aux organisations impliquées dans la Campagne contre les mines antipersonnel.

Par ailleurs, ICVolontaires et ses volontaires de conférence ont collaboré à l'organisation d'une série de conférences relatives aux thématiques suivantes : santé (13 conférences et réunions); environnement et Programme des Nations Unies pour le développement (11 réunions); mines antipersonnel (5 conférences et réunions); droits de l'homme (13 conférences et réunions); propriété intellectuelle et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (3 conférences et réunions); enfants et jeunesse (6 conférences et réunions); microfinances (1 réunion); développement social (12 conférences et réunions); volontariat (6 conférences et réunions); sciences et technologies (14 conférences et réunions); commerce et développement (10 conférences et réunions); extrême pauvreté (2 conférences et réunions); migrations (2 conférences et réunions); gouvernance (2 conférences et réunions).

Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement : ICVolontaires entreprend des activités spécifiques pour faire progresser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de mentionner notamment les axes et projets suivants : objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) : actions : Projet E-TIC (technologies de l'information et des communications) pour une meilleure information des éleveurs et agriculteurs de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali); objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) : actions : récolte de livres scolaires auprès de différents lycées et écoles en France et en Suisse; acheminement de ce matériel en Afrique francophone (Guinée, Mali, Sénégal); soutien de l'École du désert, située à 120 kilomètres de Tombouctou, Mali, pour l'équipement de salles de classes et enseignement; facilitation de jumelages entre établissements scolaires de différents pays; formation de volontaires impliqués dans des projets scolaires; objectif 7 (Assurer un environnement durable) : actions : campagnes de sensibilisation de jeunes d'écoles publiques et privées à l'environnement et aux questions de développement durable; mise en route de cartes vertes pour le développement,

participation aux journées ou années internationales suivantes : Journée internationale de la langue maternelle, 21 février; Journée mondiale sans tabac, 31 mai; Journée mondiale de la paix, 21 septembre; Journée internationale des Volontaires, 5 décembre; ICVolontaires a également très activement participé à la mise en œuvre de l'Année internationale des langues 2008, en collaboration avec le Réseau mondial pour la diversité linguistique et l'UNESCO, à Paris, ainsi que la Commission suisse pour l'UNESCO, basée à Berne.

4. Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement

(Spécial; 1989)

I. Introduction

Le but de l'OIDEI est de promouvoir le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement selon les principes de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 13 du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels. Elle s'attache à : a) étudier les politiques éducatives selon une approche basée sur les droits de l'homme; b) intervenir auprès des organisations internationales et des organes de protection des droits de l'homme pour défendre et promouvoir le droit à l'éducation et les libertés éducatives; c) informer l'opinion publique des progrès et des violations du droit à l'éducation et la liberté d'enseignement; et d) offrir formation et information sur le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement aux parties prenantes.

II. Contribution au travail des Nations Unies

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation a suivi toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, du Conseil des droits de l'homme et de son comité consultatif depuis la création de ces derniers organes. Elle est intervenue oralement sur les sujets suivants : droit à l'éducation, société de l'information, enseignement des droits de l'homme, droits des enfants, l'impact de la crise sur les droits économiques, sociaux et culturels, l'éducation aux droits de l'homme, l'intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique, et le droit à l'éducation aux droits de l'homme. Certaines de ces interventions orales ont été faites en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales, notamment avec la plate-forme d'ONG sur l'éducation aux droits de l'homme et le caucus d'ONG sur la diversité et les droits culturels. Elle a suivi régulièrement les sessions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Les principales interventions écrites auprès des organes subsidiaires du Conseil économique et social sont énumérées ci-après : a) intervention écrite conjointe avec le caucus sur la diversité et les droits culturels concernant l'opportunité d'un mandat sur les droits culturels, Genève, mars 2005; b) intervention écrite conjointe devant le Conseil des droits de l'homme, au sujet de l'éducation aux droits de l'homme, Genève, juin 2006; c) intervention écrite conjointe sur la promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement,

Genève, Conseil des droits de l'homme, février 2008; d) participation à la journée du débat général sur le droit à la culture, organisé par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels; OI DEL a présenté une communication écrite sur « Vie culturelle et éducation », Genève, mai 2008; e) organisation, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, d'une journée sur les suites à donner à la résolution de la Commission des droits de l'homme relative aux droits culturels, Palais des Nations à Genève en octobre 2005; f) présentation avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg de la Déclaration sur les droits culturels; cette présentation a eu lieu au Palais des Nations à Genève (Suisse), en mai 2007, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale de la Francophonie; g) réponse conjointe à la consultation du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la question de la diffamation des religions à Genève en janvier 2008.

Coopération avec les programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées

L'OI DEL collabore étroitement avec l'UNESCO avec laquelle elle entretient des relations d'information et de consultation : a) en collaboration avec une plateforme d'ONG, OI DEL a organisé une réunion parallèle officielle durant la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation Conférence sur le thème « Droit à une éducation inclusive, implications, problèmes et défis » à Genève, novembre 2008; b) participation à la Conférence générale de l'UNESCO et intervention à la réunion informelle d'information sur la préparation des rapports sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de l'UNESCO et présentation de la publication *Éducation et discrimination* au siège de l'UNESCO, à Paris en octobre 2005; c) rédaction d'un ouvrage sur les normes internationales sur la gratuité de l'enseignement primaire (2005); d) participation au colloque organisé sur l'activité normative de l'organisation lors du soixantième anniversaire de l'UNESCO; OI DEL intervient en tant qu'orateur principal au siège de l'UNESCO à Paris en mars 2006; e) intervention du Directeur général de l'OI DEL dans une réunion informelle sur la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, organisée dans le cadre de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris, janvier 2007; f) OI DEL a organisé, en collaboration avec l'UNESCO, un débat thématique intitulé « Vaincre les inégalités dans l'éducation : l'importance de l'inclusion » à Genève, en décembre 2008. L'organisation a réalisé d'autres activités dans le cadre des organisations internationales : a) participation dans les travaux du groupe conjoint d'experts UNESCO (Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif de l'UNESCO)/Conseil économique et social (Comité des droits économiques, sociaux, et culturels) sur le droit à l'éducation; b) présentation du rapport 2008 sur les libertés éducatives dans le monde, pendant la session du Conseil des droits de l'homme à Genève, en juin 2008.

Activités dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Programme de formation en droits de l'homme/Spécialisation en droits économiques, sociaux et culturels. L'objectif général de cette formation est de donner aux participants les outils pour la mise en œuvre des politiques publiques basées sur les droits de l'homme qui promeuvent les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme suit de près l'évolution des droits économiques, sociaux et culturels à l'ONU. Le corps enseignant est composé d'experts des organisations internationales, de professeurs universitaires, de diplomates et de membres des organisations non gouvernementales. Réalisée en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNESCO, ainsi qu'avec la chaire UNESCO de l'Université de La Rioja et une vingtaine d'institutions de la société civile et du monde académique, cette formation permet de participer aux sessions des organes de protection des droits de l'homme.

La formation vise à donner aux participants des compétences leur permettant d'adopter une approche des politiques publiques fondées sur les droits, de mettre en place des mécanismes de suivi des droits économiques, sociaux et culturels et de participer à l'élaboration des documents stratégiques de réduction de la pauvreté et des plans relatifs à l'éducation pour tous.

Le programme, axé sur la pratique des mécanismes de protection des droits de l'homme, s'adresse surtout aux parties prenantes des droits de l'homme (diplomates, fonctionnaires, magistrats, membres d'organisations non gouvernementales, journalistes, enseignants, etc.). La formation rassemble un groupe restreint de participants (25 personnes par groupe). Le programme n'est pas seulement une formation spécialisée; il permet également de faire entrer les participants dans un réseau mondial de protection des droits de l'homme.

Le programme comporte une partie à distance et une partie présentielle de deux semaines à Genève (Suisse) composée de deux volets : l'un consacré à l'enseignement des droits économiques, sociaux et culturels et l'autre au suivi des organisations internationales, notamment du Conseil des droits de l'homme et ses organes subsidiaires. Une partie consacrée à la recherche clôture ce programme constitué de quatre unités pédagogiques. Elles correspondent à 290 heures de travail. Les langues du programme sont le français et l'espagnol. À ce jour, ce programme a formé plus de 1 000 personnes de 90 pays des cinq régions du monde.

5. Partage

(Spécial; 2001)

I. Introduction

Partage a pour mission principale de contribuer à atténuer la souffrance des enfants.

Créée en 1973 pour secourir les enfants victimes de la guerre du Vietnam, elle soutient le travail d'associations locales expérimentées (33 en 2008) dans le domaine de l'aide à l'enfance dans 20 pays (90 000 personnes bénéficiaires). Ses actions cherchent à développer toute la communauté autour de l'enfant – dont tous les besoins sont pris en compte – et faciliter ainsi l'émergence d'une société civile

actrice de son propre développement, dans le respect de ses valeurs culturelles et sociales.

Pour apporter une solution durable à la misère et à la pauvreté, Partage a choisi le parrainage (20 000 parrains; 9 000 donateurs). L'ensemble du budget constitué grâce à l'aide des parrains permet de financer les programmes (dans leur totalité ou en partie) mis en place par les partenaires. Les dépenses sont collectives; elles bénéficient aux enfants pris en charge par le programme, parrainés ou non.

Les modalités de l'activité de parrainage sont donc mises en œuvre par les partenaires locaux et suivent cinq domaines d'action : l'éducation, la santé et la nutrition, la protection contre les abus, le soutien communautaire et la culture de la paix.

II. Contribution de Partage à l'organisation du travail des Nations Unies

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes affiliés et/ou aux conférences majeures et autres réunions des Nations Unies

En 1998, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 53/25 proclamant la Décennie 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ».

Cette résolution, dont « Partage » fut à l'origine, invite tous les États Membres à prendre les mesures voulues pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement. En 2000, cette initiative a été appuyée et relayée par la création de structures nationales, dont une entité française appelée « Coordination française pour la Décennie ».

Partage s'est engagée à soutenir la mise en place et le fonctionnement de la Coordination française pour la Décennie depuis sa création. Celle-ci s'emploie à sensibiliser le public et les instances compétentes et à mettre en place les actions de non-violence et d'éducation à la paix.

Cette coordination rassemble un certain nombre d'associations, dont « Partage », mais aussi Génération médiateurs qui enseigne dans les collèges la médiation scolaire par les pairs. Cette coordination demande l'introduction officielle de la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français.

Partage a participé aux événements suivants : a) soixante et unième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, septembre 2008, au siège de l'UNESCO à Paris : trois représentants de l'association Partage étaient présents et l'un d'entre eux, le Vice-Président, M. Christian Renoux, était modérateur dans un atelier en septembre 2008 sur l'éducation à la paix et à la non-violence et l'éducation aux droits de l'homme; b) Salons des initiatives de paix sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO en juin 2006 et juin 2008, au Centre des congrès de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

La Coordination française pour la Décennie a organisé les deuxième et troisième Salons internationaux des initiatives de paix, qui se sont inscrits dans le cadre de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-

violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), proclamée par les Nations Unies.

Partage a soutenu financièrement ces deux manifestations et y a tenu un stand.

En 2006, deux représentants des partenaires de Partage ont apporté leur témoignage sur une problématique liée à la culture de la non violence : M^{me} Stella Tamang, Directrice de l'Association Bikalpa au Népal et M. Sri Loganathan, Directeur de l'ASSEFA (Association for Seva Serva Farms), très grosse association indienne que Partage soutient dans l'État du Tamil Nadu.

M^{me} Stella Tamang a été nommée avec ses neuf consœurs népalaises pour le prix Nobel de la paix, en 2005, et M. Sri Loganathan, disciple de Gandhi, a introduit la notion de non-violence dans toutes les écoles de son organisation non gouvernementale en Inde, qui est une des plus importantes. Les associations qu'ils représentent jouent un rôle majeur dans le processus de diffusion et de promulgation d'une culture de paix dans leurs pays respectifs.

- Camps de la paix des jeunes filles d'Asie et/ou du Népal en 2006, 2007 et 2008, organisés par Bikalpa et financés par Partage.
- Forum pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence au profit des enfants du Népal en septembre 2007, financé par Partage et auquel ont participé 13 organismes dont le Ministère de l'éducation et des sports du Népal, l'UNESCO, et, entre autres, les trois partenaires népalais de Partage : Bikalpa, Child Wataraban Center et Voice of Children.

Soutien aux objectifs du Millénaire pour le développement

Tous les partenaires s'engagent auprès des enfants démunis de leur communauté et s'attachent à plusieurs objectifs : éducation pour les filles et les garçons, prise en charge des enfants souffrant de handicap, fourniture d'un repas, accès aux soins, mise sous trithérapie, réinsertion d'enfants des rues et lutte contre la maltraitance.

Dans ce dernier domaine, l'un des partenaires de Partage en Thaïlande, la Fondation CPR (Center for Protection of Children's Rights Foundation) met en place des programmes de prévention de la maltraitance et des abus sexuels. Ces programmes de prévention sont appliqués au niveau des écoles et au sein des familles. M. Sanphasit Koompraphant, Directeur du Center for the Protection of Children's Rights, a été élu, en 2009, membre du Comité des droits de l'enfant pour une période de quatre ans.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : tous les partenaires de Partage veillent à ce que les filles aillent à l'école au même titre que les garçons. En Haute-Égypte par exemple, l'Association de la Haute-Égypte pour l'éducation et le développement (AHEED) se bat pour scolariser des enfants issus des familles les plus pauvres, tout particulièrement les filles dont le taux d'alphabétisation est très faible. Partage soutient 8 des 36 écoles accueillant 3 000 enfants. L'AHEED a mis en place 19 écoles parallèles qui correspondent aux conditions de vie des enfants, qui, parfois, doivent travailler. Après quatre à six années d'études à l'école parallèle, les élèves terminent l'éducation primaire. Cinq écoles de ce type reçoivent l'aide de Partage. Des réunions de sensibilisation sont

organisées pour expliquer l'importance de l'éducation des filles et lutter contre les mariages précoces.

D'autres actions en faveur des jeunes filles existent aussi. Le programme d'alphabétisation appelé « learn and be free » accueille ainsi 170 élèves, dont 64 % de femmes. De même, le programme de développement personnel, qui concerne 449 jeunes filles et femmes, a pour objectif, quant à lui, la formation professionnelle (couture, réalisation d'artisanat en cuir, fabrication du pain, etc.) ainsi que la sensibilisation aux droits de la femme et la valorisation de leurs compétences. L'AHEED propose aussi un programme maman-enfant qui s'adresse à 425 jeunes femmes et 205 enfants de 0 à 2 ans en leur apportant un suivi médical et nutritionnel, d'une part, et une éducation à la sexualité, au corps humain et à la contraception, d'autre part.

Toutes ces actions sont menées par la plupart des programmes des partenaires soutenus par Partage et, en 2008, un réseau des diverses compétences acquises par les partenaires dans des domaines spécifiques a été mis en place et alimenté sur un blog appelé Lamako.
